

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 9

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 19 novembre 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Annie LAURENTIN, Christian PRUNIER, Sabrina LAURENTIN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Fabrice ADAMO donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Alexandre NIKSARLIAN donne pouvoir à Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Adrien MILLET

Christophe POTET a été nommé secrétaire de séance.

=====

FINANCES
Rénovation du Bar/Restaurant
Plan de financement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation du bar-restaurant « Le Carré d'As » situé 14 Place des Tilleuls, afin d'améliorer son attractivité, sa conformité aux normes (isolation, amélioration énergétique...), ainsi que son apport économique et social au village ;

M. Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation du Bar/Restaurant « Le Carré d'As » afin d'améliorer sa conformité aux normes énergétique et d'isolation

M. Le Maire présente le plan de financement c-dessous :

Dépenses €HT		Recettes	
Changement des ouvertures	16 669,00€	Sieds (50%)	21 908,47€
Isolation des combles	3 800,00€	Autofinancement	21 908,48€
Pompe à Chaleur	22 108,04€		
Eclairage Led	1 239,94€		
TOTAL	43 816,95€	TOTAL	43 816,95€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'approuver le projet de rénovation du Bar/Restaurant communal tel que présenté.
- ▶ De valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à solliciter la subvention du SIEDS
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à engager, signer les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 27 novembre 2025
Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Christophe POTET



Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN



AR-Préfecture

079-217900166-20251127-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-11-2025

Publication le : 27-11-2025